

Commune de CHARGEY LES GRAY
Compte-rendu Conseil Municipal
Séance du 1^{er} février 2024 – 20H

<u>Début de la séance</u>	:	20H00
<u>Quorum atteint</u>	:	9 membres présents. 6 absents – Daniel POINCENOT-Stéphanie DESCHAMPS-Julien TOURNERET-Emmanuel CHAUVELOT-André JOBARD-Daniel FRANCOIS
<u>Présents</u>	:	Mesdames GUINET, REVOY, CHOULET, BERNARD, LOMBERGER Messieurs HEGO, GACONNET, BESANCENOT, COURIOL

Désignation d'un secrétaire de séance : Pascal HEGO

-o-

1.- Approbation du compte-rendu du conseil municipal 14 décembre 2023.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

2.- Délibérations

Le Centre de Gestion a refusé la délibération accordant la prime de pouvoir d'achat. Celui-ci n'ayant pas été saisi. Afin de rétablir la situation en faveur des personnels, Madame le Maire demande à l'assemblée de prendre une délibération annulant la précédente et une seconde délibération pour saisir le Centre de Gestion. Ces documents doivent parvenir à cet organisme avant fin février.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à :

- annuler la délibération prise en conseil municipal le 14 décembre 2023,
- saisir le C.S.T. concernant l'octroi de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat.

Travaux en forêt

Chantal GUINET présente les travaux en forêt pour l'année 2024. Ce programme a été établi par l'ONF. Il prévoit, entre autre, la plantation d'Épicéa et de Sapins divers. Le montant s'élève à 14739 €.

Ce programme est voté moins une abstention

Salle des fêtes

.Madame le Maire rappelle les engagements de l'équipe municipale lors de la campagne électorale concernant cette rénovation. Elle propose de poursuivre les études et de lancer une consultation d'architectes. Elle précise que ce chantier ne pourra être réalisé qu'à la condition d'obtenir un maximum de subventions.

A l'issue des discussions, **le conseil municipal décide à l'unanimité, de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.**

Il autorise Madame le Maire à réunir les documents demandés en faisant appel si besoin à des cabinets d'étude et à signer tous les documents afférents.

3.- Informations diverses

Déclarations d'Aliéner : La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption sur la parcelle AC47, sise 49, rue nationale.

A.T.C France : Chantal GUINET a proposé une parcelle plus éloignée sur la route de OYERIERES. Pas de réponse à ce jour.

Chemins de randonnée : Roland GACONNET présente le schéma proposé à la Communauté de communes à l'aide d'une carte. Il rejoint tous les sites patrimoniaux de la commune. Le balisage pourrait être mis en place au cours du 2^{ème} semestre 2024.

Vente de Pizzas : Madame le Maire, informe le conseil de nouvelles plaintes reçues en mairie portant sur le comportement de quelques consommateurs. Chantal ira rencontrer le Pizzaiolo pour envisager le déplacement du véhicule.

M.A.M. : La Maison des Assistantes Maternelles est fermée depuis mi-décembre. La personne souhaitant poursuivre l'activité n'a pas reçu l'agrément de la PMI. L'appartement est en cours de rafraîchissement pour être remis en location le plus rapidement possible.

Adressage : Madame Le Maire présente au conseil l'obligation pour les communes d'établir leur Base d'Adresse Locales et la publier sur le site de la Base d'Adresses Nationales. Cette liste deviendra « liste officielle » pour tous les organismes officiels.

Location de terres : Aucune décision n'a été prise pour attribuer un locataire sur les terres communales. La réunion en Préfecture, faute de quorum, n'a pu se tenir. Elle est reportée au 8 février.

Artificialisation des sols : La conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols a été installée le jeudi 24 février. Cette instance est sensée « renforcer l'accompagnement des élus locaux » et redonne à nos communes rurales, une possibilité de droit à l'urbanisation (1 hectare par commune, avec possibilité de mutualiser à l'échelle communautaire.)

Syndicat Scolaire : Le syndicat scolaire s'est réuni dernièrement afin d'aborder les difficultés liées au coût de l'énergie et du gaz en particulier. Chantal GUINET présente un tableau rappelant les participations des communes. Elle annonce une probable augmentation des participations.

Déneigement : Madame le Maire informe que la mairie doit prendre un arrêté afin d'obliger les riverains à déneiger et à saler les trottoirs devant leur propriété. L'arrêté a été pris, il précise qu'en cas de non respect des mesures de déneigement, une amende de 38 € peut être appliquée.

Les investissements : Chantal GUINET rappelle les investissements réalisés en 2023 et ceux qui sont toujours en attente. A l'aide d'un tableau, elle explique la situation budgétaire de ceux-ci. Il reste à investir sur l'exercice 2023, la somme de 160420.34 €

Elle termine cette partie, en proposant les investissements qu'elle présentera ultérieurement à l'occasion d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clos la séance à 21h30.

Le secrétaire de séance

P.HEGO